

LES TIMBRES PERFORÉS EN ALSACE-LORRAINE

1^{ère} période 1876-1918

Ci-dessous, nous présentons un extrait d'une étude très intéressante et très documentée sur un sujet qui a touché toute l'Histoire Postale de l'Alsace-Lorraine, puisque la France et l'Allemagne ont eu recours à cette pratique qui a duré près de 80 ans. L'intégralité de cette étude a paru dans le Trait d'Union de la SPAL sous les numéros 142 à 146.

« Les timbres-poste perforés en Alsace-Lorraine ».



ou



comme Alsace-Lorraine

Jean-Paul LE CONTE a bien voulu en faire profiter les membres de la SPAL. **Nous l'en remercions vivement.** Nous espérons que ce sujet intéressera nos collègues.

Afin de ne pas trop réduire les documents, j'ai placé le verso du timbre sur le document à un endroit neutre. Bonne lecture à tous avec la **1^{ère} période.**

Alain DEMERAUX

J'ai commencé à collectionner les timbres perforés à partir de 1980 et je me suis restreint sur l'Alsace et la Lorraine. Ce qui m'a permis de participer aux compétitions régionales, départementales et nationales en France et en Allemagne.

En introduction les décrets et les lois ci-dessous qui ont autorisé l'utilisation des timbres perforés. Les Sociétés et Entreprises Commerciales Allemandes et Françaises ont perforé leurs timbres pour éviter que les employés ne prennent les timbres pour leur usage personnel.

La perforation des timbres-poste allemands a été autorisée par un décret officiel en date du 2 juin 1876 et fut interdit par le décret n° 31 du 30/03/1965 applicable au 01/01/1966.

Pour la France, la perforation des timbres-poste a commencé en 1872, puis par instruction n° 119 parue dans le mensuel n° 59 du 20/12/1873, la Direction Générale de la Poste publiait une décision du Ministère des Finances qui spécifiait que les timbres altérés ou lacérés avaient perdu toute valeur d'affranchissement et que le courrier était taxé comme non affranchi. Le 15 novembre 1876 le Ministère des Finances autorisa la perforation des timbres-poste. La loi 54 1215 du 06/12/1954 qui fut applicable le 21/01/1955 a interdit définitivement la perforation des timbres-poste.

Ma collection est construite selon un plan de quatre périodes; La période 1 de 1870 à 1919. La période 2 de 1919 à 1940. La période 3 de 1940 à 1945. La période 4 de 1945 à 1954. (Hors les études).

Jean-Paul LE CONTE

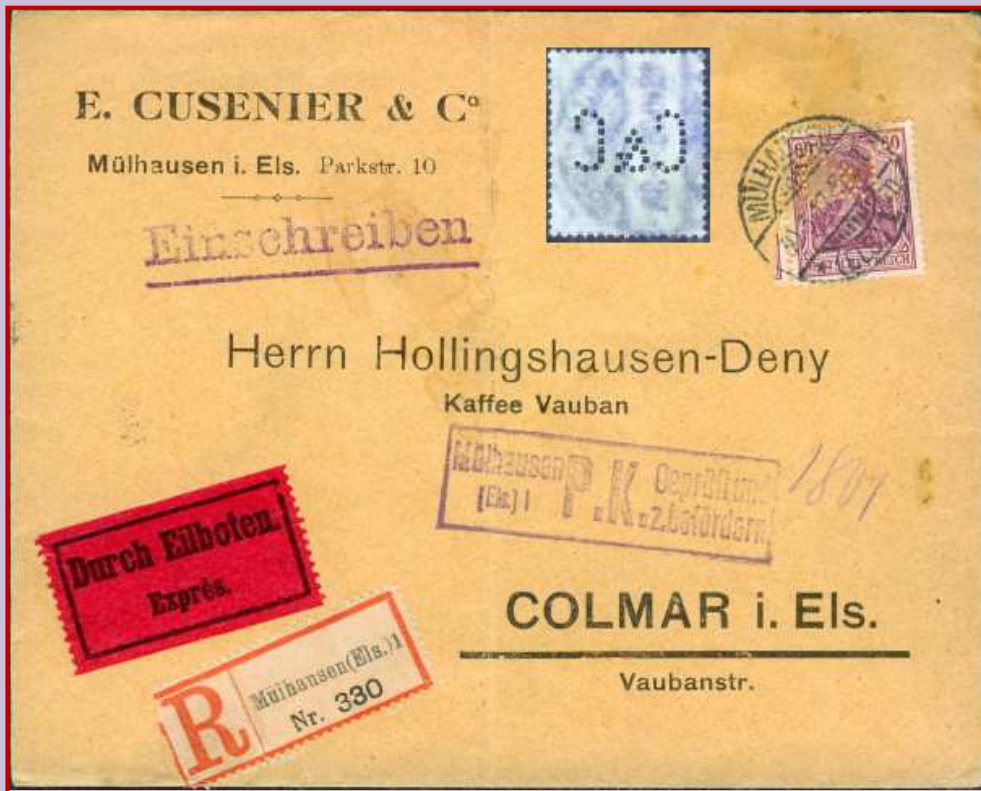
TU 142 – septembre 2010



Perforation A.A. (N° ANCOPER AA1). Adolf Ancel, Pflanzen - Butter -Margarine, Strassburg i. Els. Lettre de Strasbourg Bas-Rhin du 5 décembre 1913, avec tampon CUSTOS de Contrôle, Empreinte Hexagonale. Taxe 10 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.07.1906 pour régime intérieur.



Perforation B.I/S.M (N° ANCOPER B.I/SM 19). Banque Internationale A. Luxembourg, succursale de Metz. Lettre de Metz Moselle du 21 juin 1884. Taxe 10 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.04.1900 pour le régime extérieur.



Perforation C&C (N° ANCOPER C&C 28). E. Cusenier & Cie. Likörfabrik, Mülhausen i. Elsass Parkstr. Lettre recommandée en Express de Mulhouse Haut-Rhin du 30 mars 1917. Taxe 60 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.08.1916 pour régime intérieur. Cachet de contrôle du courrier "cachet rectangulaire 52x14,5 couleur violet" Type 5b selon catalogue SPAL



Perforation F/W&C (N° ANCOPER F/W&C 57). Les Petits-Fils de François de Wendel & Cie., Hayange (Lorraine). Lettre de Hayange Lorraine du 5 novembre 1914. Taxe 10 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.07.1906 pour régime intérieur. Cachet de contrôle du courrier "Cachet à deux cercles et à pont". Type 2c selon catalogue SPAL.



Perforation G&F (N° ANCOPER G&F 62). Gastard & Fils Colmar i. Elsass. Lettre de Colmar Haut-Rhin du 15 novembre 1910. Taxe 10 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.07.1906 pour régime intérieur. Perforation utilisée de 1910 à 1912.



Perforation GC (N° ANCOPER GC 59). Georges Chatel Automobilmaterial, Mülhausen-Burzweiler Elsass. Carte commerciale de Mulhouse Haut-Rhin du 16 août 1909. Taxe 5 Pfennig selon tarif en vigueur du 01.07.1906 pour régime intérieur.

Jean-Paul LE CONTE